



Le loup

Canis lupus

Le loup n'a pas de prédateur au sein de la faune sauvage valaisanne. Par sa taille, le loup ressemble à un berger allemand, mais il est plus haut sur pattes et plus mince, sa queue est un peu plus courte et ses oreilles moins pointues. Sa fourrure est gris-beige et son museau clair.

Les loups s'adaptent facilement, mais privilégient en principe les espaces peu fréquentés par l'homme et sont le plus souvent très discrets. Il arrive néanmoins que des loups isolés s'approchent des zones d'habitation. Pour autant qu'ils ne causent pas de dégâts aux animaux de rente, leur présence se remarque à peine, les loups étant en principe farouches. Occasionnellement, des indices tels que des traces ou des excréments peuvent indiquer leur présence, mais la distinction entre un chien et un loup est difficile et n'est possible qu'avec une longue expérience.



Caractéristiques du loup

Taille	Poids 25-40 kg
Répartition	Préalpes et Alpes
Période de reproduction (rut)	Janvier-mars
Gestation	2 mois
Mise bas / nombre de jeunes	Fin mars-mai; 3-8 louveteaux
Allaitement	6-8 semaines
Alimentation	Viande, mais aussi fruits
Prédateur naturel	Aucun

Comportement et alimentation

Les proies de prédilection du loup sont les cerfs, chevreuils, chamois et plus rarement les sangliers (marcassins/bêtes rousses), mais les petits animaux comme les lièvres, marmottes, renards et petits rongeurs font également partie de son spectre alimentaire. Ses attaques sur les animaux de rente peuvent générer d'importants conflits. Opportuniste et doté d'une capacité d'adaptation, le loup pratique la chasse par l'épuisement. C'est ainsi qu'il s'attaque aux proies les plus faciles à chasser et ne leur laisse aucune échappatoire. Comme chez les autres canidés (renard, martre) les animaux en fuite déclenchent l'instinct de mort chez le loup aussi. Si l'occasion se présente, il tue plus d'animaux qu'il ne peut en manger. Cet «abattage en surplus» a tout son sens dans la nature, car le loup ignore quand il réussira à capturer sa prochaine proie. En particulier chez les animaux de rente dont l'instinct de fuite est minime ou dans des espaces clôturés, cela peut entraîner des conflits et dégâts importants pour les détenteurs de troupeaux. Il est d'autant plus important de protéger les moutons et les chèvres au moyen de mesures de protection des troupeaux appropriées telles que les clôtures et les chiens de protection des troupeaux, aussi bien dans l'espace alpin que dans les pâturages de printemps et d'automne.

Gestion du loup

2019



Répartition, effectif et dynamique des populations

Les loups vivent en principe en meutes, relativement petites dans les Alpes, composées du couple adulte et des jeunes de l'année en cours et de l'année précédente. Les meutes vivent en nomades dans un territoire vital de 200 km² en moyenne et parcourent environ 30 km par jour. Les jeunes loups mâles en particulier quittent en général la meute après un à deux ans. Ils peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres à la recherche de leur propre territoire et d'une partenaire pour la reproduction. Cela explique également l'arrivée constante en Suisse d'individus isolés en provenance d'Italie et de France. En Valais, le premier loup a été formellement identifié en 1995 et la première meute a été attestée en 2016. Actuellement, une douzaine de loups sont présents en Valais.

Monitoring du loup

À côté des observations visuelles et indices tels que traces et excréments, les pièges photographiques sont particulièrement utiles pour détecter la présence de cet animal secret. Dans les zones où la présence du loup est importante ou prolongée, le Service de la chasse, de la pêche et de la faune mène un monitoring au moyen de pièges photographiques. Sur la base des animaux péris ou des excréments/urine trouvés, un laboratoire indépendant de Lausanne analyse l'ADN des loups. Un numéro d'identification propre est attribué à chaque individu en Suisse. Les animaux mâles sont désignés chronologiquement par Mxx et les femelles par Fxx. M59 est par exemple le 59^e loup mâle identifié en Suisse. En 2019, les loups F24, F41, F43, F50; F54, M59, M73, M82, M88 et M89, M97, M98, M107, M110, M114, M115, M101, M108 ont été génétiquement identifiés en Valais. Deux meutes avec reproduction ont été confirmées, une dans le Chablais et une dans le Valais centrale.



Monitoring du loup © SCPF

Les données recueillies sont classées en trois catégories en fonction de leur pertinence et de leur traçabilité (selon SCALP):

Catégorie C1: «Hard facts» tels qu'animaux morts, observations avec preuves photographiques, (jeunes) animaux capturés et preuves génétiques.

Catégorie C2: Annonces confirmées d'attaques sur des animaux de rente et animaux sauvages ou de traces par des personnes formées.

Catégorie C3: Attaques, traces et excréments non vérifiés et toutes les indications non vérifiables telles que déclarations orales et observations visuelles.

Gestion

Le loup est protégé en Suisse selon la loi fédérale sur la chasse (LChP). Le «Plan Loup» établi par l'OFEV vise à uniformiser les pratiques dans l'exécution de la loi. Lorsque des loups isolés provoquent des dégâts conséquents aux animaux de rente, les cantons peuvent obtenir une autorisation de tir sur la base des critères fixés (conformément à l'ordonnance fédérale sur la chasse OChP). Il en va de même pour les tirs de régulation de jeunes loups en meutes lorsque les effectifs de loups sont élevés dans la région. En 2019 aucune autorisation de tir a été délivrer en Valais. Les conditions requises pour l'octroi d'une autorisation de tir, que ce soit pour un individu isolé ou la régulation d'une meute n'ont pas été remplies.